

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Courçais sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 11 juin 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 28

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL., GOMES I., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A., LECLERC C., CHARRET T.,

Comité local pour l'emploi. Désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays d'Huriel

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-33 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Huriel ;

Considérant la création du Comité local pour l'emploi dans le cadre des politiques publiques de l'emploi et de l'insertion ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes du Pays d'Huriel de désigner ses représentants au sein de cette instance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Désigne Monsieur Jean-Élie Chabrol et Madame Nadège Vermez en qualité de représentants de la Communauté de communes du Pays d'Huriel au Comité local pour l'emploi ;
- ✓ Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 23 juin 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

